

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLABÉ SEANCE PUBLIQUE DU 07 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le sept juin à dix-neuf heures trente-quatre, le Conseil Municipal de la Commune de VILLABÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Roger Duboz, sous la présidence de Monsieur Karl DIRAT, Maire de VILLABÉ.

### PRÉSENTS LORS DE LA SÉANCE :

Monsieur Karl DIRAT, Monsieur Philippe AUDOUAL (arrivé au point 1B), Madame Delphine BONIFAS, Madame Marguerite DOS SANTOS, Monsieur Hervé DUMONTIER (installé au point 1C), Monsieur Frédéric FAURE, Madame Marie GUEANT-SIDORKO, Madame Nathalie GOMEZ, Monsieur Patrick HASSAIM, Monsieur Patrick LEROY, Madame Nadia LIYAOUI, Madame Irène MAGGINI, Monsieur Denis MAUREL, Monsieur Robert NIETO, Monsieur Fabrice ROUZIC, Monsieur Antonio SEBASTIAN,

### AYANT DONNÉ PROCURATION :

Monsieur Christian BERTAUX donne procuration à Madame Irène MAGGINI  
Madame Corinne BOUSSARIE donne procuration à Monsieur Fabrice ROUZIC  
Madame Anissa LEROY donne procuration à Monsieur Patrick LEROY  
Monsieur Pascal LAMBLE donne procuration à Monsieur Karl DIRAT  
Madame Magalie NIETO donne procuration à Monsieur Robert NIETO  
Monsieur Jean-Paul PELESZEZAK donne procuration à Monsieur Antonio SEBASTIAN  
Madame Nicole WAGHEMAYER donne procuration à Monsieur Patrick HASSAIM

### ABSENTS :

Madame Sandrine BARTHE, Monsieur Patrice DUBOZ, Madame Caroline CORTESI, Monsieur Franck PIED, Madame Cécile ROSSIGNOL, Madame Isabelle WIRTH

Formant la majorité des membres.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire Karl DIRAT, déclare la séance publique ouverte à 19h32.

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance, Madame Delphine BONIFAS désignée, accepte de remplir cette fonction.

Ensuite lecture est donnée de l'ordre du jour.

Puis le Conseil Municipal délibère et approuve les points suivants :

#### 1. Affaires Générales

##### A) Décisions du Maire

Décisions du Maire prise depuis le Conseil Municipal du 05 avril 2019 :

##### DECMP2019/13 du 02 AVRIL 2019

Il est passé avec la société MIGI un marché pour la réfection des couvertures de l'école élémentaire Ariane pour un montant de 139 991,13€ HT (167 989,36€ TTC).

DECMP2019/14 du 12 AVRIL 2019

Il est passé avec la Société CARS NEDROMA un marché de services pour le transport de personne en autocar. Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 1er avril 2019 (un an renouvelable trois fois). Le marché est conclu avec un montant mini de 2 000€ HT (2 200€ TTC) et un maximum annuel de 55 000€ HT (60 500€ TTC).

DECMP2019/15 DU 12 AVRIL 2019

Il est passé avec l'entreprise ONDELIA un marché pour la fourniture de mobilier urbains et d'équipements routiers (Lot 1). L'accord-cadre à bons de commande est conclu pour une durée de deux ans à compter du 1er avril 2019 et sur la base d'un maximum annuel de 20 000€ HT.

DECMP2019/16 DU 12 AVRIL 2019

Il est passé avec la société LACROIX SIGNALISATION un marché pour la fourniture de mobilier urbains et d'équipements routiers (Lot 2). L'accord-cadre à bons de commande est conclu pour une durée de deux ans à compter du 1er avril 2019 et sur la base d'un maximum annuel de 20 000€ HT.

DECPM2019/17 DU 16 AVRIL 2019

Il est passé avec la société LOGITUD SOLUTIONS un contrat de maintenance pour les logiciels CANIS et MUNICIPOL pour le service de la Police municipale. Ce contrat est établi pour une durée d'un an renouvelable deux fois. Il est conclu sur la base de 402.80€ HT et au prorata pour l'année 2019 soit 241.68€ HT.

DECPM2019/18 DU 16 AVRIL 2019

Il est passé avec la société LOGITUD SOLUTIONS un contrat de maintenance pour le système GVE (Géo Verbalisation Electronique) pour le service de la Police municipale. Ce contrat est établi pour une durée d'un an renouvelable deux fois. Il est conclu sur la base de 428.79€ HT et au prorata pour l'année 2019 soit 257.27€ HT.

DECMP2019/19 DU 16 AVRIL 2019

Il est passé un acte modificatif n°1 au marché passé avec la Société DALKIA pour l'exploitation des installations collectives de chauffage suite au passage au gaz du centre de loisirs. Le montant de la dépense est estimé à 684.47€ HT pour le P2 et à 84.60€ HT pour le P3.

DECMP2019/21 du 23 AVRIL 2019

Il est passé un marché avec la société TOSHIBA pour la location et la maintenance des photocopieurs. Le marché est fixé pour un montant annuel maximum de 25 000€ HT sur une durée de 4 ans à compter du 1er avril 2019.

DECEVE2019/22 du 09 MAI 2019

Il est passé un contrat de cession de spectacle avec l'Association ROCK'IN VAL D'YERRES concernant l'animation du repas des associations du 21 septembre 2019. Le contrat est conclu sur la base de 1 100€ TTC.

DECEVE2019/23 du 09 MAI 2019

Il est passé un contrat de cession de spectacle avec l'association GROOV ADDICT pour un concert de la fête de la musique le samedi 21 juin 2019. Le contrat est conclu sur la base de 1 200€ TTC.

DECEVE2019/24 DU 09 MAI 2019

Il est passé un contrat de cession de spectacle avec l'association AQUA B DEVELOPPEMENT 75

DECCOM2019/25 du 09 MAI 2019

Il est passé un contrat de maintenance du site internet de la commune avec la société IMPLICIT WEB pour une durée d'un an. Le contrat est conclu sur la base de 1 500€ HT soit 1 800€ TTC.

Monsieur SEBASTIAN demande pourquoi il y a toujours des travaux sur la toiture de l'école Ariane. Monsieur DIRAT répond qu'il y a d'abord eu les travaux de l'école maternelle puis désormais les travaux de l'école élémentaire.

**B) Approbation du procès-verbal de la séance du 05 avril 2019**

Le conseil municipal **APPROUVE, à l'unanimité** – 21 voix POUR dont 07 procurations – le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05 avril 2019.

### **C) Installation d'un nouveau conseiller municipal**

Le conseil municipal **PREND ACTE** de l'installation de Monsieur Hervé DUMONTIER au poste de conseiller municipal.

Monsieur DIRAT informe l'assemblée que Monsieur DUMONTIER ne prendra pas de poste au Conseil d'administration du CCAS. Monsieur Frédéric FAURE remplacera Monsieur Vincent DUGAUGUEZ.

### **D) Signature de la charte contre les perturbateurs endocriniens**

Le conseil municipal **APPROUVE, à l'unanimité** – 22 voix POUR dont 07 procurations – la charte contre les perturbateurs endocriniens et **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention.

Monsieur SEBASTIAN s'interroge sur les conséquences qu'engendrent ce genre d'engagement notamment, sur les contenants des repas servis en cantine et si les moyens nécessaires seront fournis aux agents traitants les éventuels nouveaux contenants.

Monsieur FAURE indique que des clauses seront prévues lors du renouvellement du marché restauration dans le cahier des charges techniques.

### **E) Convention d'orthophotographie 2019**

Le conseil municipal **APPROUVE, à l'unanimité** – 22 voix POUR dont 07 procurations – la convention d'orthophotographie contre les perturbateurs endocriniens et **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention.

Madame GOMEZ demande quelles communes adhèrent à cet achat fait par GPS et quel en est l'intérêt.

Monsieur DIRAT indique que toutes les communes de GPS ont approuvé cet achat qui va permettre d'avoir une image récente de la commune.

Madame MAGGINI s'interroge sur le côté « flicage » de ce dispositif.

Monsieur ROUZIC répond qu'il n'y a pas besoin de cet outil pour que les services de l'Etat survolent la commune à des fins de surveillance fiscale mais qu'il sera utile pour le service urbanisme de la commune.

### **F) Don de la commune de Villabé pour la reconstruction de la Cathédrale Notre-Dame de Paris**

Le conseil municipal **APPROUVE, à la majorité** – 06 voix POUR – 02 voix CONTRE et 07 voix ABSTENTIONS – le don de 500€ pour la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

Madame GOMEZ dit que cette démarche est inutile aussi loin de l'évènement sachant que les sommes requises ont largement été atteintes et que d'autres associations auraient sûrement besoin de cette somme.

Monsieur DIRAT indique que cette somme est symbolique et que le conseil vote loin de l'évènement dans un souci de transparence pour faire voter en conseil et non par une décision qui aurait pu être prise par le maire sans consultation.

### **G) MOTION : sectorisation des lycées**

Le conseil municipal **APPROUVE, à l'unanimité** – 22 voix POUR dont 07 procurations – la motion sur la sectorisation des lycées.

Monsieur SEBASTIAN fait savoir qu'il y a une réelle inquiétude des parents sur la sectorisation du lycée de leurs enfants.

Madame GOMEZ rappelle la carence en transport qui existe déjà pour le lycée de Corbeil et s'inquiète du déplacement des élèves vers le lycée de Mennecy.

Monsieur FAURE précise que tout sera étudié dans le projet par l'éducation nationale et IDF mobilité.

Monsieur SEBASTIAN demande à ce qu'un retour soit fait et une information sur les actions qui seront menées.

Monsieur DIRAT indique qu'il a eu des contacts téléphoniques mais que les informations n'arriveront qu'au mois d'août ce qu'il déplore tout comme les administrés concernés.

## **2. Affaires financières**

### **A) Dissolution du SIVU**

Le conseil municipal APPROUVE, à la majorité – à l'unanimité – 22 voix POUR dont 07 procurations – la dissolution du SIVU ainsi que le partage des actifs.

## **3. Ressources humaines**

### **A) Modification du tableau des effectifs**

Le conseil municipal APPROUVE, à l'unanimité – 22 voix POUR dont 07 procurations – la modification du tableau des effectifs.

## **4. Urbanisme**

### **A) Convention d'occupation du parking de la Villa**

Le conseil municipal APPROUVE, à la majorité – 18 voix POUR – 04 voix ABSTENTIONS – la convention d'occupation du parking de la Villa par l'auto-école de Villabé.

Madame MAGGINI demande si le service a une fréquence liée à cette convention d'occupation et si cela risque de se télescopier avec les manifestations municipales.

Monsieur DIRAT répond que cela sera fait à la demande mais que l'article 4 de la convention précise que la municipalité reste évidemment prioritaire.

Madame MAGGINI demande si le PLU autorise ce type d'activité.

Monsieur ROUZIC répond que le PLU autorise une activité d'enseignement ce qui est le cas en l'espèce.

Madame GOMEZ demande pourquoi il est signé une convention de deux ans alors qui serait, selon elle, plus judicieux de faire un test sur un an et de renouveler tous les ans.

Monsieur DIRAT souligne que cela évite de refaire un vote annuel et que les principes généraux de la domanialité publiques s'appliquent.

## **5. Services techniques**

### **A) EFP Parking tennis**

Le conseil municipal APPROUVE, à l'unanimité – 22 voix POUR dont 07 procurations – l'enveloppe financière prévisionnelle pour la création du parking des tennis.

Monsieur SEBASTIAN demande si un plan topographique du parking peut être montré.

Monsieur ROUZIC informe qu'il s'agit d'une reprise de l'ancien parking agrandi et mis aux normes.

Madame MAGGINI s'interroge sur ce vote qui a déjà eu lieu lors d'un précédent conseil.

Monsieur ROUZIC précise qu'il s'agit d'une révision due à l'agrandissement nécessaire de l'ancien parking pour que l'opération soit la meilleure possible en terme de place et d'utilité.

## **6. Affaires sportives**

### **A) Modification du règlement intérieur des structures sportives**

Le conseil municipal APPROUVE, à l'unanimité – 22 voix POUR dont 07 procurations – la modification du règlement qui ajoute le complexe sportif tennistique.

Monsieur SEBASTIAN demande pourquoi cela s'appelle complexe sportif sans précision de nom.

Monsieur HASSAIM précise qu'il n'a pas encore été baptisé.

Madame GOMEZ demande pourquoi la commune n'embauche pas d'éducateurs sportifs compte tenu du nombre de structures dont dispose la ville.

Monsieur HASSAIM précise que tous les clubs ont des éducateurs sportifs et que ce n'est donc pas nécessaire.

Monsieur ROUZIC rajoute que ce n'est pas possible financièrement pour la commune à moins de couper plusieurs budgets.

**B) Renouvellement de la convention d'occupation des structures avec le collège Rose Parks**

Le conseil municipal **APPROUVE**, à l'unanimité – 22 voix POUR dont 07 procurations – le renouvellement de la convention d'occupation des structures avec le collège Rosa Parks et **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention.

**7. Affaires Culturelles**

**A) Tarification de la saison culturelle 2019-2020**

Le conseil municipal **APPROUVE**, à la majorité – 21 voix POUR dont 07 procurations – 01 voix ABSTENTIONS – les tarifs pour la saison culturelle 2019-2020.

Madame GOMEZ souhaite s'abstenir car elle ne comprend pas pourquoi le quotient familial n'est pas appliqué sur les tarifs pour une meilleure égalité face à la culture sur la commune en prenant en compte le niveau de vie des habitants.

Madame BONIFAS lui précise qu'un certain nombre de spectacle sont gratuits pour les enfants car les interventions se font dans le cadre scolaire, que la mairie prend en charge une grosse partie financière avant d'appliquer des tarifs qui sont en moyenne de 7€ pour des spectacles d'une qualité exceptionnelle et riches culturellement. Tous les tarifs sont très avantageux et démontrent une volonté politique de mettre la culture en avant et qu'elle soit accessible au plus grand nombre ce qui est visiblement le cas lorsque l'on voit le taux de fréquentation des spectacles proposés.

**QUESTIONS ORALES du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2019**

« Pour Villabé » : Irène MAGGINI – Christian BERTAUX – Cécile ROSSIGNOL – Antonio SEBASTIAN – Nathalie GOMEZ - Jean-Paul PELESZEZAK

**1. Sécurité**

Monsieur le Maire,

Vous recevez régulièrement des rapports de la Gendarmerie, mentionnant leurs diverses interventions sur Villabé. Pouvez-vous nous informer du contenu de ces rapports (*d'autant que nous avons appris l'agression d'un villabéen dernièrement sur le parking de carrefour*).

**Réponse :**

Je travaille en étroite collaboration avec la gendarmerie de Mennecy et nous organisons régulièrement des actions ponctuelles qui permettent de lutter contre la délinquance. A ce jour, je n'ai eu aucune information officielle concernant l'éventuelle agression d'un villabéen sur le parking de Carrefour.

Concrètement, le nombre d'infractions à Villabé et notamment les violences physiques crapuleuses dont vous faites états sont passées de 3 en 2017 à 4 en 2018. Cela reste donc plutôt stable et nous avons pu constater une diminution de 10% des atteintes aux biens.

La Police Municipale, toujours plus présente sur le terrain, travaille en relation directe avec la gendarmerie afin de cibler les interventions.

En début de semaine, j'ai par ailleurs invité tous les voisins vigilants de notre commune et ils sont plus de 90, afin de faire un point de situation sur le dispositif. Ces bénévoles toujours plus nombreux contribuent à ce qu'il fasse bon vivre à Villabé.

La gendarmerie était présente et a pu leur prodiguer quelques conseils utiles afin d'adopter les comportements appropriés face à des actes suspects ou en matière de prévention de délits telles que les effractions.

Vous êtes la bienvenue dans ce dispositif que j'ai mis en place dès avril 2014 en collaboration avec la gendarmerie nationale.

A titre d'information complémentaire, le dispositif « opération vacances tranquilles » est reconduit et les villabéens peuvent dès à présent s'inscrire auprès de notre police Municipale.

## **2 – Stationnement aux abords du collège Rosa Parks**

Une question qui vous a déjà été posée en mai 2016 que je réitère aujourd'hui.

Votre adjointe Mme BONIFAS, alors Présidente de l'Association Indépendante des Parents d'Elèves des établissements scolaires de Villabé, en 2013, demandait que la municipalité réaménage l'accès au parking du collège Rosa Parks.

Le stationnement anarchique et parfois chaotique présentait, selon ses dires, une réelle mise en danger des usagers du collège et martelait que la situation ne pouvait pas perdurer pour la sécurité des enfants.

Depuis votre élection, M. le Maire, la situation n'a pas évoluée et on n'entend plus parler de cet aménagement.

Est-il toujours d'actualité ou l'avez-vous définitivement abandonné ?

Merci pour votre réponse.

### **Réponse :**

Effectivement, d'une situation chaotique et anarchique nous sommes passés à une situation sous contrôle mais à mon sens pas encore stabilisée. Comme je vous l'ai dit précédemment, j'ai instauré les citoyens vigilants, donné à notre police municipale de vraies missions de prévention et de protection, des matériels et des bureaux adaptés, je les ai armés.

Ils interviennent donc régulièrement à la sortie du collège pour mettre en sécurité les enfants et je travaille en étroite collaboration avec le principal du collège afin que, lorsque cela s'avère nécessaire, nous ouvrions le parking de la Villa.

Je prends toujours un arrêté afin de permettre aux parents de stationner sur le parking des bus, tout comme vous le demandait en 2013, Mme BONIFAS alors qu'elle était présidente de l'association de Parents d'élèves AIPEV.

Nous avons donc trouvé une solution efficace en terme de sécurité pour nos enfants, sans travaux supplémentaires donc moins coûteuse pour notre commune.

## **3 – Courts de tennis**

Les travaux du complexe sportif arrivent à son terme, avec les nouveaux courts de tennis.

Pouvez-vous nous indiquer le nombre d'adhérents au club de tennis et en même temps ceux du club de football : Villabéens et extérieur.

Merci.

### **Réponse :**

Effectivement la construction des nouveaux cours de tennis arrive à son terme et ils seront très bientôt mis à la disposition du club.

Pour répondre à vos questions, je pourrais tout simplement vous donner des chiffres bruts sans aucune explication. Permettez-moi de commenter ce sujet car il est important.

Villabé bénéficie de cette dynamique sportive insufflée par Grand Paris Sud : *Foulée des Brettes, la Sénartaise, le Run and bike, le villab'Raid* aventure et tous nos clubs sportifs y contribuent en organisant des tournois de portés départementales, voire internationale puisque nous avons accueilli récemment sur notre terrain de foot synthétique Jérémie PEYRAUD, une rencontre entre l'équipe de France féminine et l'équipe Américaine de BOSTON.

Et oui, désormais Villabé, ce petit village a une renommée qui traverse les océans et qui nous permet aussi de bénéficier de subventions de la part des fédérations sportives.

Alors, vous souhaitez quelques chiffres :

Le club de tennis compte désormais 139 adhérents soit 71,2% de villabéens. Et il faut s'attendre à une augmentation progressive des licenciés avec l'ouverture des nouvelles structures.

Le club de foot quant à lui encadre 720 licenciés dont 490 extérieurs, ce qui représente 31,94% de Villabéens. Ce chiffre, qui peut paraître important s'explique essentiellement par plusieurs raisons notables.

Il y a d'abord l'effet « *victoire en coupe du monde* » qui a engendrée une augmentation du nombre d'adhérents dans tous les clubs de France.

Cette hausse de fréquentation du club de Villabé est aussi due à la fermeture du club de Corbeil-Essonnes à Robinson. Villabé accueille donc quelques enfants de notre commune voisine et amie.

Tout comme Lisses accueille chaque année les nombreux enfants de Villabé qui désirent foulé les pistes d'athlétisme du terrain Stéphane Diagana puisqu'à Villabé nous n'avons pas de club d'athlétisme.

Vous l'aurez peut-être remarqué, les terrains de foot ne sont pas utilisés par les seuls enfants ou adultes inscrits au club de foot puisqu'ils sont foulés par nos écoliers, nos collégiens et lors de diverses manifestations communales afin de profiter aussi de cette magnifique installation.

Villabé est désormais une ville sportive et je salue le travail qui est réalisé par l'adjoint au Sport et à la jeunesse, Patrick HASSAÏM et le conseiller délégué Franck PIED, sans oublier Benoît DUBOZ et ses collaborateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le secrétaire de séance

Delphine BONIFAS



**Karl DIRAT**

Maire de Villabé  
Vice-président de la  
C.A. Grand Paris Sud  
Seine-Essonne-Sénart